

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 10 JUN 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 7

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 0

Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq le dix du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 2 juin 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON et Christian PRUNIER

Absents :

Fabrice ADAMO, Sabrina LAURENTIN, Adrien MILLET, NIKSARLIAN Alexandre et Sophie RIVALLEAU,

Joël NERBUSSON a été nommé secrétaire de séance

=====

**RESSOURCES HUMAINES
Avancement de grade et ouverture de poste**

Il est exposé par M. Le Maire que deux agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1963 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi 84-83 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Considérant que qu'un agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

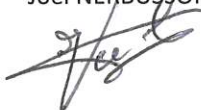
- ▶ De créer un emploi :

Intitulé du grade		Filière	Catégorie
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	Permanent à temps complet	Technique	C

- ▶ La suppression du poste d'Adjoint Technique interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade
- ▶ Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 11 juin 2025
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Joël NERBUSSON



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250611-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-06-2025

Publication le : 11-06-2025